

446

# VEZELAY

## PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

### ANNEXES SANITAIRES

### EAU POTABLE

## MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

L'Ingenieur des T.P.E.

AUXERRE le

G. BONNEAU

L'Ingénieur d'arrondissement  
INFRA-FONCTIONNEL

AUXERRE le

R. FOREST

CLASSEMENT

446

AS

5

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

-----

Direction Départementale  
de l'Yonne

-----

Service Ordinaire

-----

Arrondissement INFRA-FONCTIONNEL

-----

Bureau d'Etudes Départemental

-----

R. LAME

Directeur Départemental

-----

Commune de VEZELAY

-----

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

-----

ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE

-----

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

-----

Dressé par l'Ingénieur des T.P.E. soussigné,

AUXERRE, le

G. BONNEAU

Vérifié par l'Ingénieur d'Arrondissement Infra-Fonctionnel soussigné,

AUXERRE, le

R. FOREST

## I - INTRODUCTION -

La commune de VEZELAY possède son propre réseau d'alimentation en eau potable.

Ce réseau est exploité en régie.

## II - DESCRIPTION DE L'ETAT EXISTANT -

Trois points d'eau alimente la commune.

- source d'ASQUINS
- Puits du Bois de la Madeleine
- Source d'ASQUINS

L'utilisation de ces points d'eau est la suivante :

Asquins - Refoulement jusqu'au réservoir de la Basilique servant de bêche au surpresseur.

Alimentation : le haut du bourg.

Les Bois de la Madeleine -

Refoulement distribution sur le réservoir des Chaumots

Alimentation : Les Chaumots (Asquins)

L'Etang - Refoulement distribution sur le réservoir de la Justice

Alimentation : Le Bas du bourg  
Les écarts Sud  
Complément aux écarts Nord

## III - LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA SATISFACTION DES NOUVEAUX BESOINS DUS AUX EXTENSIONS PREVUES PAR LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS -

3.1. Ressource : La source d'Asquins alimentant le réservoir de la Basilique a un débit d'étiage de 15 m<sup>3</sup>/h.

Le débit d'étiage du puits des Bois de la Madeleine est nul, alors que le débit d'étiage de la source de l'étang est de 95 m<sup>3</sup>/h.

Les ressources en eau sont satisfaisantes et le puits "des Bois de la Madeleine" pourra être abandonné sans problème dans l'avenir, compte tenu de l'interconnexion des réseaux.

### 3.2. Stockage :

-Réservoir de la Basilique	:	240 m <sup>3</sup>
-Réservoir de la Justice	:	200 m <sup>3</sup>
-Réservoir des Bois de la Madeleine	:	100 m <sup>3</sup>

Le stockage est suffisant et peut permettre l'alimentation en eau journalière d'une population égale à 1.300 habitants.

3.3. Distribution :

Les zones d'extension prévues au plan d'occupation des sols pourront être desservies sans problèmes par les installations en place.